



Mairie  
6 bis Place Saint Gilles  
72540 Chemiré en Charnie

**PROCES VERBAL de séance  
du Conseil Municipal  
du 26 septembre 2024**

Le vingt-six septembre 2024 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE, Maire.

Date de convocation	13 septembre 2024	Date d'affichage	13 septembre 2024
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :			11
En exercice :			09
Qui ont pris part à la délibération :			06

Etaient présents : Mmes et MM. Martine LETOURNEUR, Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS, Christophe KRAKUS, Ingrid CATE.

Absente excusée : Mme Anne Molard

Absents : Mme Marion MARIE, M Patrice COUTELLE

**Madame Martine LETOURNEUR** a été nommée secrétaire.

2024-09-d9

**Démolition du bâtiment situé sur la parcelle C77**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de construction de l'atelier communal requière la démolition du bâtiment existant dont la toiture est réalisée en matériaux amiantés.

L'étude préalable aux travaux de désamiantage a fait l'objet du devis Réf DE24091 294 du 17/09/2024 établi par la société A.D.O.B.E 2 rue de l'hôpital 72350 Brulon pour un montant de 841.00 € TTC dont TVA 140.17 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis et donne pouvoir au Maire pour l'accepter. La somme sera imputée en investissement au compte 203-11 « frais d'étude Atelier ».

Vote : pour : 6 contre : 0 abstention : 0

2024-09-d10

**Permis de construire Atelier communal**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu, de la SARL Anne-Laure Devaux architecte à la Sévinière 72140 Mont-Saint-Jean, le dossier de permis de construire de l'atelier communal dont l'implantation est prévue sur la parcelle cadastrée C 77.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le dossier de permis de construire et donne pouvoir au Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Vote : pour : 6 contre : 0 abstention : 0

2024-09-d11

**Appel d'offre construction de l'atelier communal**

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M le Maire pour lancer l'appel d'offre pour la construction de l'atelier communal et pour signer les documents afférents à ce dossier.

Vote : pour : 6 contre : 0 abstention : 0

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h00

La Secrétaire  
Martine LETOURNEUR

Le Maire  
Jean Paul COQUILLE